



FOYER DES PETITES ROCHES

COMPTE RENDU Assemblée Générale Extraordinaire Mardi 30 Janvier 2018.

Ouverture à 20h15, Clôture à 22h15.

Etaient présent :

Membres de la Collégiale : Ann Herteleer, Olivier Flambard, Claire Cohade, Nathalie Desseux, Sophie Charuel, Isabelle Cabut, Patricia Wagnon, Christophe Gaillard, Carine Petit, Anne Laure Cartier-Million, Olivier Fradin

Salariées du FPR : Christelle Konarski (Comptable), Muriel Burst et Christine Fradin (Professeures)

Adhérents présents : Voir liste en annexe

Pouvoirs remis : Voir liste en annexe

Elus présents : Fabrice Serrano (Maire de St Bernard du Touvet)

Le quorum est atteint : 114 adhérents représentés (présents + pouvoirs remis)

Ordre du jour

Décision sur la vente du terrain du FPR pour participation financière au projet du Pôle Culturel St Benoît

Compte rendu

Présentation du contexte et du projet St Benoît :

Voir présentation en annexe

Questions / Réponses

Des questions ont été posées par Anne Dufour (2 enfants adhérents) *reprise des points du courrier du 26/11/2017*, Christophe Gaillard (adhérent, 1 enfant adhérent), Nicolas Schmidt (adhérent), Luc Litzler (adhérent, enfants adhérents)

Synthèse des questions posées et réponses fournies :

1- Accessibilité financière aux activités proposées par le FPR ?

Le FPR propose des tarifs d'appel

Il essaye de maintenir un tarif au plus juste (voir CR des AGs des années précédentes)

Les tarifs des cours individuels sont maintenus grâce à l'effet de mutualisation

Equilibre fragile entre charges salariales et cotisations. Des cachets des troupes viennent aider.

Une enquête plus précise sur les subventions obtenues dans les autres écoles est nécessaire.

2- Accessibilité à la culture pour tous ?

Le montant de la vente des terrains ne serait pas suffisant pour aider à créer une dynamique à l'échelle du plateau

Ce « choc culturel » doit être aussi porté par les collectivités, et les projets et financements de l'état.

L'accessibilité pour tous fait parti des choix de base dans la stratégie du FPR qui est toujours motivé à apporter son énergie dans ce sens ; pas forcément sous forme d'un financement, mais par des actions et projets avec les écoles par exemple.

Le bureau de l'association peut être étendu pour créer des commissions de travail avec les énergies qui veulent s'associer.

Le FPR a déjà des actions en cours (actions musicales au sein des écoles) et en projets, réflexion.

3- Pourquoi investir cet argent dans des locaux, plutôt que dans la culture populaire et à travers les écoles ?

>> La question est complétée par les idées suggérées suivantes : aider à augmenter les salaires des professeurs, l'argent du FPR devrait être gardé pour les professeurs, les élèves, le matériel pédagogique. L'investissement dans de nouveaux locaux devrait être fait par les collectivités. Le FPR devrait-il être l'interlocuteur des élus ?

Si le FPR faisait ce choix le montant de la vente du terrain serait consommé rapidement. Cette stratégie serait extrêmement risquée : cela mettrait à risque l'association ! En effet une fois le montant consommé, en quelques années, les salaires des professeurs (réajustés à la hausse) et les couts associés à l'évolution de l'association (location, ...) ne pourraient plus être assumés par l'association. Ce qui impliquerait une faillite et fermeture de l'école (et donc de toutes ses activités pour le plateau)

Pourquoi il est important de fixer l'école dans des locaux pérenne : cela permettra de canaliser l'énergie dans le développement, les projets culturels et subventionnements associés. En effet la précarité et dispersion des locaux actuellement prêtés complique et consomme une énergie énorme des bénévoles, et soumet le matériel du FPR à un vieillissement prématuré, ce qui a également un impact sur les coûts.

Il a été également relevé que :

- la gratuité ne fonctionne pas forcément, ce qui est préférable est plutôt d'amener les familles à participer aux projets

- accompagner la culture n'est pas directement lié au choix du lieu, mais plutôt via la médiation culturelle, cela n'est pas facile, ne se décrète pas, pas de solution miracle.

Il est nécessaire de redéployer les moyens des 3 Communes au service de la médiation culturelle, pour pousser les personnes à faire le pas pour venir vers la culture.

Le FPR a trouvé avec la commune de St Bernard un interlocuteur attentif, avec qui nous collaborons et construisons pas à pas ce projet.

4- Choix du lieu : c'est une opportunité mais pas idéalement placé en regard des populations les plus défavorisées du plateau ?

Contre-exemple du théâtre : la délocalisation des cours de Théâtre à la salle Camille Didier s'est finalement bien passée (transport scolaire, covoiturage)

Cela doit pousser la réflexion au niveau des 3 communes sur le transport à travers le plateau

Inventer un mode de transports entre les 3 communes : à porter par les élus.



5- C'est un peu tard pour en débattre ?

Il aurait été prématuré de porter cette question (vente du terrain) plus tôt. C'est l'avancement du projet et la réunion avec les derniers éléments du cabinet d'architecte qui nous conduit à ce jour à identifier cette piste financière et de consulter les adhérents en AG extraordinaire.

6 – Si on ne fait rien jusqu'à quand on tient ?

Pas de piste pour d'autres salles sans loyer, adaptées et disponibles.

A noter qu'à ce jour la salle parquetée du 1000Club est devenu inutilisable (inondation, insalubre, non sécurisée). Le FPR cherche encore des solutions pour remplacer les cours de danse (80 danseuses et danseurs) et pour la percussion Brésilienne.

Sans projet concret le risque est de devoir réduire les activités (limiter les inscrits, fermer des cours) et de démotiver les professeurs pour rester dans notre école (conditions de travail difficilement acceptables).

7- Quelle autre alternative a-t-on ?

Pas d'autre piste, d'autre projet à ce jour.

8- Prix du terrain ?

Une estimation a été faite avec l'aide d'un professionnel de l'immobilier et des données de la base des notaires. Nous avons validé qu'il est possible de vendre ce terrain pour créer un capital suffisant pour investir dans le projet St Benoit et/ou des équipements.

9- Modularité, adaptation dans le temps des espaces

Cela a été pensé dans le cadre du projet avec l'architecte mandaté par la Commune de St Bernard et en charge de la phase d'étude (avant-projet, plans avant Permis de construire).

10- Est-il utile d'investir dans une Salle « Grange » avec une petite jauge de spectateur ?

Il est utile d'investir dans une salle de cette jauge (même petite) car elle est adaptée au plateau. Cela permettra de répondre aux attentes de spectacles, séminaires, résidences artistiques, et libérer les projets culturels. C'est aussi la possibilité de recréer une salle de cinéma pour le plateau.

Pour des besoins de jauges plus grandes les espaces extérieurs (parc St Benoit, gradins extérieurs...) sont suffisants. Sinon les grands événements (grosse jauge en espace couvert) resteront en bas dans la vallée.

Cet espace est également utilisé pour les activités du FPR, ne pas la faire consiste à ne pas répondre au cahier des charges sur les plus grandes salles difficiles à trouver.

11- Si pas d'argent du FPR apporté qu'est-ce que cela signifie pour la suite de ce projet ? Si vote oui / si non que se passe-t-il ?

Si le FPR ne participe pas à ce projet :

- L'Épicerie se fera
- La Rénovation St Benoit se fera

La position du FPR est de s'engager dans ce projet pour couvrir 100% de son cahier des charges. Cette participation financière permettra d'assurer ce point.

Si le FPR s'inscrit dans ce projet, les travaux seront globalisés (par lots) et une convention d'utilisation emphytéotique pourra être faite avec la Commune de St Bernard.

Si le FPR ne trouve pas une solution pérenne pour ses cours collectifs, danse, théâtre et percussion, le risque de devoir les supprimer est très grand (notamment la danse et la percussion) cela nous semble très dommage car ce sont des activités qui fédèrent énormément d'adolescents.

12- Si terrain de ne peut-être vendu, que devient le projet ?

La Commune de St Bernard mène les demandes de subvention. Et a fléchi les finances pour subventionner ce projet, l'apport du FPR vient financer les exigences du FPR pour permettre de couvrir 100% de son cahier des charges.

Vote :

Etes-vous favorable à la vente du terrain du FPR pour participation financière au projet de Pôle culturel St Benoit ?

Résultat du vote :

114 adhérents exprimés

51 pouvoirs fournis

Nombre de votes « Pour » : 114

Nombre de votes « Contre » : 6

Nombre de votes « Abstention » : 0

A l'issue de ce vote il est acté lors de cette AG extraordinaire que **la majorité des adhérents du Foyer des Petites Roches sont favorables à la vente du terrain du FPR pour participation financière au projet de Pôle culturel St Benoit.**

Merci pour votre participation

Nathalie DESSEUX	Olivier FLAMBARD
Carine PETIT	Ann HERTELEER
Isabelle CABUT	Patricia WAGNON
Sophie CHARUEL	Olivier FRADIN
Christophe GAILLARD	Anne Laure CARTIER-MILLON
Claire COHADE	

Compte Rendu de l'assemblée Générale extraordinaire, approuvé par les membres de la collégiale 2017-2018, le 30 janvier 2018

Olivier FLAMBARD

Nathalie DESSEUX

Claire COHADE

Isabelle CABUT

Patricia WAGNON

Christophe GAILLARD

Ann HERTELEER

Anne Laure CARTIER-MILLION

Carine PETIT

Olivier FRADIN

Sophie CHARRUEL